

CONTRAT DE LOCATION DE L'ANCIENNE CANTINE  
POUR LE WEEK-END DU SAMEDI AU DIMANCHE

A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Location de l'ancienne cantine de Marchéville

Mairie de Marchéville

2 place de l'Eglise

28120 MARCHEVILLE

Tél : 02.37.24.52.36

mail : commune-de-marcheville@orange.fr

Nom...	.....
Prénom.....	.....
Adresse...	.....
Ték	..... mail..

Désire louer l'ancienne cantine située Chemin du cimetière pour le...

Nature de la manifestation... ..

Prix : 150 € sans vaisselle pour le week-end du samedi matin au dimanche matin.

A la réservation, une caution de 1 000 €, un acompte de 100 € et une copie de son attestation d'assurance responsabilité civile seront demandés. En cas d'annulation, l'acompte ne sera pas rendu. Les clés seront remises le vendredi soir de 16 h 30 à 18 h 30. Le solde soit 50 € sera réglé à la remise des clés soit le dimanche.

Accepte le contrat de location suivant :

- la location est faite par journée entière non divisible.
- les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et la mairie devront être respectés.
- les véhicules devront respectés le stationnement : parking devant la mairie, ne pas stationner devant le garage (le chemin du cimetière devra être laissé libre).
- un état des lieux sera fait après la location.
- la responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- le locataire prend en charge le mobilier et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.

- les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, les réfrigérateurs, la cuisinière et le lave-vaisselle seront laissés propres. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. En cas de non-respect, une pénalité sera appliquée.
- tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés.
- tout dysfonctionnement des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
- il est interdit de fumer dans la salle.
- en cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

Nota : Les chèques sont à établir à l'ordre de la TRESORERIE DE COURVILLE / EURE

Fait à..... Le.....

Signature du locataire,  
Précédée de la mention « Bon pour Accord »

Signature du Maire,